



Courtabœuf, le 29 février 2012

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 MARS 2012**

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le

**Mercredi 21 mars 2012 à 14H30 au siège de la Société,
2 Avenue de Scandinavie – Z.A. de Courtabœuf – 91940 – LES ULIS**

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, le projet des résolutions et les modalités de participation à l'assemblée a été publié au BALO du 15 février 2012 sous le numéro 20 et l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales LE PARISIEN – 91 du 14 février 2012.

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : www.lexibook.com

Ils seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation à l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.